

ECOLE de Collonges
75 place du champ de Foire
01550 COLLONGES

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
du 09 novembre 2023**



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale : M. NOALLY			
MEMBRES VOTANTS			
NOM	Présent	Excusé	Représentant
Directeur de l'école - Président : G. CHATEL	X		
Maire de la commune : M. Perreal	X		
1 ^{ère} adjointe : Mme Morel	X		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Mme Jomand	X		
Mme Duchêne	X		
Mme Boufassa	X		
Mme Favre	X		
M. Boissinot	X		
Mme Argaud-Konate	X		
Mme Habauzit	X		
Mme Jourdan	X		
Mme Pizot		X	
Mme Chevallier	X		
Mme Roche			
Mme Palkovics	X		
Mme Verdier	X		
Mme Baroni	X		
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Mme Faravelli	X		
Mme Seng	X		
Mme Marmelat	X		
M. Bairi	X		
Mme Boujida	X		
Mme Chassagne	X		
Mme Lappe	X		
M. Dorseuil		X	
Mme Druelle	X		
Mme Gonçalves	X		
Mme Fontaine	X		
Mme Gauroy-Martin	X		
Mme Malingre	X		
M. Motte	X		
Mme Lanet		X	
M. Cartaux		X	
Mme El Ghazouani		X	
Mme Bailly		X	
VOIX CONSULTATIVE			
RASED : Mme Montbarbon, psychologue scolaire		X	
ATSEM Mme Robyn	X		
ATSEM Mme Verney	X		

Procès-verbal établi le 10 novembre 2023

Le président, directeur de l'école
Nom : Chatel G.
Signature

Le secrétaire, (enseignante)
Nom : Verdier V.
Signature

Rédaction du procès-verbal

Fonctionnement du conseil d'école

La directrice rappelle ce qu'est le conseil d'école, les intervenants, les votes et les règles de fonctionnement. Les parents représentent tous les autres parents d'élèves de l'école et parlent en leurs noms. Ils peuvent également les représenter pendant tous les temps de l'école (y compris restauration scolaire et services périscolaires par exemple).

Vote du règlement scolaire

Le règlement est voté à l'unanimité. Il n'y a pas eu de modification du règlement proposée.

Bâtiments

- Aménagement du rez-de-chaussée de l'école du haut : réalisation des toilettes pour la non-mixité et ouverture de la porte de la classe 12 : les deux projets seront réalisés dans le courant de l'année 2024. Le budget est de 8 000€ sans les cloisons (rajouter 2 cloisons pour 3 WC).
- Les deux exercices sûreté et sécurité ont été réalisés en septembre et ont été concluants. Ils seront faits à nouveau sans avoir prévenu les enfants. Les enseignants aident les élèves à faire la différence entre les deux alarmes. Le son de l'alarme sûreté (PPMS) a été augmenté et est entendu dans toutes les classes.
- Sécurité des portes de l'école du bas que des élèves peuvent ouvrir : pour l'instant la municipalité n'a pas de solution car la sécurité incendie est contraignante. Les boutons moletés avec ouverture aux badges ne sont pas adaptés aux portes du bâtiment : il faudrait changer les portes. Aucun prestataire ne veut prendre la responsabilité d'ajouter une gâche sans la validation des pompiers, d'une commission de sécurité -qu'il sera nécessaire de refaire passer-. Monsieur le Maire espère avoir une réponse ou déjà solutionné ce souci au prochain conseil. La directrice rappelle la situation urgente car des élèves ont réussi à sortir du bâtiment. Monsieur le Maire avance également une solution de SAS avec un grillage pour rejoindre le grand portail. Mme Robyn rappelle que le portail verrouillé peut être facilement ouvert par les élèves : la modification va être faite d'ici la fin de la semaine. La sonnette de la maternelle a été déplacée pour être entendue dans les classes et non dans le hall où il n'y a personne.
- Demandes du conseil des élèves écrites par lettre au conseil municipal. Le conseil municipal a répondu que les demandes seraient pourvues selon le montant. Les élèves ont demandé des miroirs dans les toilettes (école du haut), des bancs dans la cour de récréation, des tables de ping-pong, des casiers au-dessus des porte-manteaux. Mme Morel-Chevillet passera pour faire les mesures nécessaires à la réalisation des devis. Les arbres à planter le seront en fonction du projet plus global de réaménagement de la cour de récréation (Projet NEFLE). Monsieur le Maire viendra au prochain conseil des élèves (17/11) pour leur annoncer. Le conseil des élèves se réunit 2 fois par mois, à partir du CP.

Effectifs et carte scolaire

- Les effectifs sont idylliques. Il a été impossible pour les classes de CP – CE1 de ne pas dépasser 24 élèves par classe. Ils n'en sont pas loin : 25. Les effectifs varient en fonction des arrivées et des départs de la commune. Les opérations (prévisions) de carte scolaire sont en cours et la situation de Collonges ne sera pas étudiée : l'école n'est pas en situation d'ouverture ou de fermeture. Monsieur le Maire précise que deux bâtiments seront livrés en décembre 2023 (le mois prochain), le reste sera livré au printemps 2024 et en septembre 2024. Au total, 130 nouveaux logements seront livrés sur la commune.

- Les classes de Toute Petite Section (TPS) ne sont pas ouvertes à l'école de Collonges : la commune n'est pas concernée par cette mesure. Les élèves sont accueillis à l'école l'année de leurs 3 ans : certains ont 3 ans ½ et d'autres 2 ans ½ selon le moment où ils sont nés. La rentrée 2024 (septembre) concernera uniquement les enfants de la commune nés entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021 inclus.

Pédagogie

Projet d'école

Il doit être rédigé cette année. Les 4 axes départementaux sont présentés au conseil d'école. Le calendrier de rédaction du projet d'école est présenté aux membres du conseil d'école. Une première analyse des réussites et des points à améliorer du présent projet d'école est en cours.

Evaluations nationales

Elles ont eu lieu la deuxième semaine de septembre, soit une semaine après la rentrée. C'est très tôt dans l'année et toutes les connaissances et compétences n'ont pas été remobilisées à ce moment après les 2 mois de vacances. C'est un outil intéressant car il est objectif et national. Il est nécessaire de prendre en compte le contexte pour exploiter les résultats.

Chaque famille reçoit les résultats de son enfant sous la forme d'un diagramme. Les parents sont reçus par les enseignants à leur demande ou à la demande de l'enseignant pour la lecture des résultats.

Les élèves qui ont eu des difficultés peuvent être des élèves « à besoins éducatifs particuliers » ou des élèves « fragiles » selon l'importance des difficultés rencontrées. Nous avons reçu le résultat des évaluations nationales réalisées à l'entrée en 6^{ème}, les élèves de Collonges ont bien réussi.

Différentes aides sont mises en place suite aux résultats de ces évaluations pour les élèves : les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), le soutien renforcé, les stages de réussite pendant les vacances scolaires et les demandes au RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté). Ces aides sont proposées : elles peuvent être refusées par les parents.

Les APC sont également proposées aux élèves dès la maternelle.

Les parents aident également leurs enfants quand ils font les devoirs avec eux (leçons à apprendre).

Les diagrammes des résultats des élèves de Collonges sont présentés au conseil d'école. D'une manière très générale, les résultats à améliorer sont en mathématiques et en lecture à haute-voix. Suite à une demande des représentants des parents, il est rappelé que les devoirs écrits ne sont pas autorisés à l'école primaire.

Présentation du Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC)

Mme Argaud-Konate présente son poste spécifique avec pour mission de coordonner le PEAC dans l'école et de la faire vivre. Son poste est de 3 ans minimum à l'école. Pour faire vivre le PEAC à l'école, différentes entrées sont possibles : recenser les pratiques existantes à l'école (comme la chorale) et concevoir de nouvelles activités en rapport avec les activités nationales culturelles : printemps des poètes, la grande lessive, nuit de la lecture.

L'école s'inscrit à la grande lessive du 21/03/2024. Elle s'inscrit également au concours des petits champions de la lecture avec les CM1-CM2. En interne, les élèves à partir du CP feront le concours également.

Concernant la fréquentation d'œuvres artistiques et culturelles, l'école pourra se rendre dans la salle de musique pour les expositions temporaires « arts sans frontière » ainsi que peut-être au Fort l'Ecluse.

Les projets se mettront en place progressivement sur 3 ans.

Education à la sexualité

L'école s'associe à l'infirmière scolaire, Mme Devienne pour les séances d'éducation, comme à l'accoutumée. Ces séances sont obligatoires depuis 2018 du CP au CM2. Il n'y a aucun changement par rapport aux années précédentes. A la demande des représentants des parents, les enseignants précisent qu'il peut être abordé « être amoureux c'est quoi ? » en classe de GS selon les préoccupations des élèves. Les séances se font en groupe et l'infirmière peut différencier les groupes dans les plus grandes classes (CM1-CM2).

Comme pour tout apprentissage, la directrice rappelle que l'école s'inscrit dans une démarche de co-éducation avec les familles.

Notre Ecole Faisons-Là Ensemble (projet NEFLE)

C'est un projet qui vise à améliorer la réussite des élèves, inscrire l'école dans une démarche de transition écologique et d'améliorer le bien-être à l'école. Mme Malingre propose son aide quant à la rédaction du projet pour la saisie sur la plate-forme. Les partenaires au projet sont multiples : mairie, parents volontaires, représentants des parents d'élèves, artisans proches. Les circuits courts, locaux sont privilégiés. Le projet est de réaménager les cours de récréation en fonction des demandes et des besoins des élèves formulés en conseil des élèves. 3 temps seront nécessaires : dans un premier temps, ce sera l'aménagement du plateau en goudron de l'école du haut, puis la cour du bâtiment de l'école du bas, et enfin le terrain multisports de l'école du haut. L'Etat met à disposition un fond d'innovation pour l'investissement.

Une concertation des différents partenaires sera programmée avant les vacances de Noël.

L'école avait été labellisée E3D en 2019-2021. Elle est à nouveau engagée dans une labellisation pour les 3 années à venir. Les différentes actions menées sont rappelées au conseil d'école.

Monsieur le Maire précise que l'isolation du toit sera refaite ainsi que le changement des fenêtres.

Il est rappelé que les projets de l'école doivent s'articuler avec différentes contraintes : les saisons marquées (hiver avec neige et gel et chaleur l'été), le travail des cantonniers (déneigement et entretien) par exemple. Les photos des nouveaux jeux de cours commandés par le conseil des élèves sont présentées au conseil d'école.

Le prochain conseil des élèves est fixé au 17 novembre 2023, 13h30, salle du conseil municipal à la Mairie.

Communication faite aux élèves sur le meurtre du professeur d'Arras

Mme Boujida a eu des demandes d'autres parents qui auraient aimé être prévenus au moins la veille. Il est présenté au conseil les différents méls ainsi que leurs horaires d'envoi à l'école. Le conseil d'école constate les informations de dernière minute. Les enseignants ont eu pour consigne de se réunir pendant la pause méridienne pour échanger, notamment sur l'organisation de la minute de silence à respecter dès l'après-midi.

Mme Seng demande quelles ont été les réactions des élèves le lundi matin. Les enseignants ont évoqué les faits. Tous les enfants n'avaient pas été informés par leurs parents la veille. Les enseignants ont répondu aux questions des élèves. Certains élèves ont eu besoin d'être rassurés. Le temps de silence a été observé l'après-midi, selon la consigne nationale.

Mme Argaud-Konate rappelle au nom de tous les enseignants la nécessité d'être bien informés. Les enseignants sont à la disposition de leurs élèves pour en parler à nouveau si besoin.

Mme Boujida craignait que l'utilisation du terme 'terroriste islamiste' puisse amener à pointer du doigt les prénoms à consonance étrangère. Le terme n'a pas été présenté aux élèves, de même, le thème de la religion n'a pas été abordé sauf en réponse à la question d'un seul élève. Les enseignants ont rassuré les élèves anxieux. Les enseignants précisent que les faits d'actualité sont abordés quand les enfants posent des questions en classe. (être bien informés)

Savoir nager et sorties scolaires

Le savoir nager est une priorité nationale.

La mairie a toujours financé le transport des séances de natation. L'organisation des séances de natation est un projet important qui se prépare très en amont : l'année précédente. Les créneaux dans les piscines doivent être réservés, les parents accompagnateurs agréés. Les années précédentes, le partenaire Sou des écoles finançait le complément au transport pour financer les séances. Depuis 2019 ce n'est plus le cas.

Pour cette année scolaire : la directrice a interrogé le conseiller pédagogique de circonscription pour connaître les créneaux restants disponibles pour les piscines de Valserhone et St Genis. Les créneaux sont gérés par les circonscriptions. Les devis bus ont été réalisés : il faut compter environ 8 500€ pour 2 bus 2 fois par semaine. La mairie de Collonges n'a pas participé au financement de la piscine de Saint Genis, Monsieur le Maire doute que nous puissions y avoir des créneaux. Les CM1-CM2 sont 75 élèves. Le programme du cycle 3 prévoit l'attestation du savoir nager entre le CM1 et la sixième. Il ne s'agit pas d'un apprentissage de la nage codifié mais de se déplacer sur une quinzaine de mètres. L'objectif n'est pas de former de grands nageurs.

Sorties scolaires

Les traditionnelles sorties à la journée auront lieu en fin d'année. Un projet de sortie pour 4 classes maternelle et cycle2 est actuellement à l'étude.

Le projet 3 nuits / 4 jours en Auvergne des cycles 3 est abandonné en raison d'un reste à charge trop important à financer : après la participation des familles et l'enveloppe allouée par le Sou ; il manque 4 000€ pour boucler le budget. Le conseil des maîtres a décidé d'annuler ce projet ambitieux trop onéreux. L'association Sou des Ecoles n'a pas pu donner la garantie financière demandée par le centre d'accueil avant le 16/10/2023. La signature demandée par le centre pour accepter le devis engage personnellement la personne qui le signe : cela n'est donc pas possible pour un enseignant de signer un devis.

Le conseil d'école se termine à 20h20.